

Domaine Public DP

985

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
1 mars 1990
Vingt-septième année

Confort suisse

On le sait, 1990 sera l'année de l'énergie; le Conseil national s'est prononcé dernièrement sur l'arrêté énergétique, sur l'initiative populaire réclamant un moratoire nucléaire de dix ans et sur celle prônant son abandon. Le Grand Conseil vaudois a examiné les deux initiatives déposées par la gauche écologiste, «Sortir du nucléaire» et «Comment sortir du nucléaire». Le peuple sera appelé à se prononcer sur tous ces textes.

Nous avons déjà dit (DP 983) à quel point les politiciens étaient décevants et faisaient leurs choux gras de préjugés depuis longtemps dépassés. Il faut n'avoir pas lu la presse depuis au moins dix ans pour dénoncer «la déstabilisation qu'induirait des propositions visant à créer une pénurie énergétique» comme l'a fait cette députée libérale à la tribune du Grand Conseil vaudois. Chacun a tellement peur de devoir perdre un peu de son confort, de devoir changer l'une ou l'autre de ses habitudes, qu'il préfère le statu quo, la satisfaction aveugle et à prix subventionné de la demande croissante en énergie. Et secrètement, chacun espère le miracle énergétique, la source inépuisable, bon marché et propre. Certains pensent d'ailleurs l'avoir trouvée: la production d'hydrogène, séparé de l'eau dans le Sahara grâce à l'énergie solaire et transporté par gazoduc vers les régions à forte consommation (L'Hebdo du 25 janvier). On ne sort décidément pas facilement des schémas traditionnels: verts champions de la décroissance contre libéraux garants de la croissance d'une part et exploitation des ressources des pays du Sud pour les besoins en augmentation de ceux du Nord d'autre part.

Le problème, bien sûr, est mal posé: les pays riches prétendent être les dépositaires d'un système parfait, sentiment que la chute des régimes à économie planifiée légitime chez certains. Or ledit système fonctionne tant qu'il se limite à une petite partie de la planète. Si l'Europe de l'Est, puis l'ensemble des pays en développement, entendent égaler notre taux de motorisation, notre consommation

d'énergie et notre production de déchets, nous n'y survivrons pas longtemps.

Il faut reconnaître l'échec du système basé sur la croissance continue, qui exclut aussi bien certains des ressortissants les moins privilégiés des pays riches que ceux des pays pauvres. L'écologie en général et les économies d'énergie en particulier trouvent donc une nouvelle justification: celle de l'aide au développement. Certains pays ont assis leur richesse sur une exploitation sans mesure et égoïste des ressources naturelles. Il leur appartient aujourd'hui d'investir une part importante de leur fortune pour développer et expérimenter sans attendre des systèmes de vie qui ne soient plus axés sur le gaspillage. Et plutôt qu'être condamnés à exporter nos tares dans les pays de l'Est — chacun a suivi l'ouverture à Moscou du premier Mac Donald, cette chaîne américaine qui doit produire au moins autant de déchets que de nourriture — nous pourrions chercher à développer un modèle dont l'universalisation, pour autant que d'autres peuples veuillent s'en inspirer, ne condamne pas la planète à l'agonie. Nous en avons les moyens et nous disposons des connaissances pour le faire. Vu sous cet angle, le repli frileux sur un confort intouchable que l'on a pu observer dans les parlements fédéraux et cantonaux ces derniers temps apparaît à la fois dérisoire, puéril et dangereux. Il est en plus en contradiction avec la volonté affichée de droite à gauche de se montrer généreux avec les démocraties naissantes de l'Est.

Il est donc urgent de créer les conditions d'une preuve par l'acte à grande échelle: jusqu'à maintenant, seuls quelques courageux se sont lancés dans la production de biogaz, dans l'exploitation à l'échelle locale de l'énergie hydraulique, ou dans la construction de maisons solaires. Or ce modèle ne demande qu'à s'étendre. Des gens, depuis dix ans, travaillent à nous prouver sa viabilité (lire en page 2). Il est temps de leur faire confiance.

PI

Le retour des vaches maigres

(jd) Le nouveau conseiller d'Etat chargé des finances, le libéral Olivier Vodoz, a annoncé que les comptes 1989 marqueraient un déficit au lieu du bénéfice escompté. Et les facteurs se conjuguent pour décréter mort-né le budget 1990, voté en décembre avec un bénéfice présumé de 3 millions de francs (pour 4 milliards de dépenses): inflation sous-estimée, hausse des taux d'intérêts, chute des recettes provenant des ventes immobilières, nouveau barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques... Attendue, la nouvelle a néanmoins été un choc, même en faisant la part de la mise en scène dans l'euphorie comme dans la gueule de bois: départ en fanfare de Robert Ducret, ouverture dramatique d'Olivier Vodoz (comme Ducret l'avait fait il y a 12 ans) de manière à bien terminer la législature. Car on s'était habitué à ces budgets souriants, en progression confortable et pourtant bénéficiaires, et aux comptes plus généreux encore: au dépassement des charges présumées, traditionnel, correspondait un dépassement des recettes prévues plus important encore. Même si les nouvelles prévisions sont

exactes, l'austérité à la genevoise tiendra davantage du boulimique qui s'astreint à un régime que de la famine.

Encore faut-il prendre la mesure des difficultés de l'exercice. Tel n'est pas le cas avec le lapin miteux que le Conseil d'Etat paraît vouloir tirer de son chapeau: un délai de quelques mois obligatoire entre la vacance d'un poste et l'entrée en fonction d'un nouveau titulaire. Le procédé est, certes, comptablement efficace en dehors des exceptions inévitables et de l'effet pervers que constitue, pour des fonctions de secrétariat, la substitution par du travail temporaire. Mais il témoigne surtout d'une profonde erreur d'analyse des conseillers d'Etat, qui ne paraissent pas réaliser que bon nombre de fonctionnaires sont surnuméraires. Le délai de carence ne peut que rendre plus pénible une situation où, aujourd'hui, les services n'absorbent pas le surcroît de travail dû aux absences normales.

De ce point de vue, l'idée manifeste un mépris certain à l'égard de l'utilité de la fonction publique, corollaire de la haute idée que s'en font les conseillers d'Etat; «yaka», l'intendance suivra. L'exécutif

ne comprend guère que, pour être traduite dans les faits, une décision doit être mise en œuvre, ce qui requiert des moyens — sauf à se contenter d'un effet symbolique sans modification de la réalité.

Avec le délai de carence, c'est surtout sa remise en cause que le Conseil d'Etat cherche à éviter: c'est la boulimie, l'activisme et le désintérêt pour la mise en œuvre de chacun de ses membres qui crée la croissance des dépenses, non l'administration. Mais renoncer à de nouvelles tâches ou institutions valorisantes pour les chefs de département, rechercher des réorganisations permettant une meilleure efficacité interne (c'est bien peu médiatique) voire supprimer des activités, cela demande le courage de faire des choix. Comme les réductions linéaires de dépenses, le délai de carence a ceci de commode qu'il élude la difficulté. ■

ANNIVERSAIRE

Vivre avec son temps

(jd) La Fondation pour la technologie adaptée et l'écologie sociale, à Langenbruck (BL), fête son dixième anniversaire. Dans un bref opuscule (*Aus der Zeit steigen...*), elle présente son histoire et le bilan de ses activités.

Grâce à l'appui des autorités de Bâle-Campagne, elle a pu créer un centre qui développe et expérimente des techniques économes en énergie et en matières premières, et respectueuses de l'homme et de l'environnement. Si la fondation se considère comme une organisation d'aide au développement, c'est parce que la Suisse figure parmi les pays dont la motorisation, la consommation d'énergie, la destruction du paysage, la production de déchets sont très importantes; à ce titre elle est sous-développée.

Seize collaborateurs travaillent actuellement au centre de Langenbruck. Des universitaires, des techniciens mais aussi des praticiens. Car le centre ne se contente pas d'élaborer des projets sur le papier; il développe et teste des techniques applicables: centrales chaleur-force, éoliennes, systèmes de chauffage, machines à laver, compost ménager, véhicules solaires; il fournit des conseils aux collectivités et gère un réseau d'informations sur l'agriculture biologique; il collabore sur mandat avec des cantons et des entreprises.

Ce qui apparaissait il y a dix ans comme une expérience de doux rêveurs marginaux est devenu aujourd'hui source de connaissances et de pratiques reconnues. Déjà des centres du même genre sont ouverts dans les cantons de Lucerne et d'Appenzell Rhodes-Extérieures; d'autres sont prévus à Berne, à Winterthur et à Zurich. ■

Adresse: Ökozentrum, 4438 Langenbruck, 062 60 14 60

Erratum

Dans l'article sur la dette du tiers monde — «Des solutions imaginables et possibles» (DP 984) — à propos de la fluctuation du cours des matières premières, il fallait lire que «plusieurs nouveaux producteurs sont apparus en force sur le marché» et non pas que «certains pays ont forcé leurs production»

Rendez-vous neuchâtelois

Le comité de rédaction de DP se tient chaque semaine, alternativement à Lausanne et à Genève, deux villes où nous avons passablement de contacts. Pour rencontrer aussi nos connaissances et lecteurs neuchâtelois, nous tiendrons un comité de rédaction à Neuchâtel et invitons ensuite lecteurs et lectrices à venir discuter autour d'un verre. Nos plumes neuchâteloises, Jean-Pierre Ghelfi et Philippe Bois, seront présentes. **Rendez-vous donc le jeudi 15 mars au café de l'Industrie, rue Louis-Favre 20, dès 18 heures.**

Le doute

(ag) Il est de tradition, sereine, d'accepter la décision des juges de la plus haute instance. Ils n'incarnent pas la justice en soi, mais il ont le pouvoir de placer le point final, du moins dans les affaires ordinaires. Et M^{me} Kopp n'était pas le capitaine Dreyfus.

Acquittement, dont acte.

Il est permis aussi de discuter le dispositif du jugement d'autant plus que, contrairement à d'autres cas où seule la cour a une connaissance complète du dossier, les faits étaient, dans leur simplicité, sus de chacun.

DP avait, avant le procès, souligné la disproportion entre l'affaire politique, sanctionnée par la démission de la conseillère fédérale, et l'acte d'accusation qui en ne retenant pas l'entrave à l'action judiciaire, ne laissait subsister que la violation du secret de fonction.

D'emblée et inévitablement devait éclater cette disparité. Le réquisitoire du procureur la manifestait: l'amende avec sursis parut, au public, peine légère. L'acquittement, à plus forte raison.

Et comme la distinction entre le politique et le judiciaire n'était pas claire pour l'opinion, le jugement du Tribunal fédéral, que l'on accepte, rétroactive aussi sur l'appréciation politique, ce qui est inacceptable.

M^{me} Kopp a été mise au bénéfice du doute qui doit profiter à l'accusé. L'application extensive de ce principe surprend en l'occurrence. On comprend que lorsque les preuves matérielles sont

insuffisantes dans une affaire criminelle, un jury, faute de conviction, acquitte l'accusé.

Mais le doute peut-il bénéficier à quelqu'un, en situation de haute responsabilité, qui aurait omis de s'informer sur les sources d'un renseignement pris par ailleurs dramatiquement au sérieux?

Ecartant la responsabilité objective, les juges ont estimé qu'il n'était pas de leur ressort de cour pénale de sanctionner la négligence, les politiques s'en étant déjà chargés.

Katharina Schoop qui subjectivement et objectivement a violé le secret de fonction a été acquittée tout à fait légitimement. Elle a commis une erreur de droit, ont dit les juges. Elle a en effet agi sur ordre.

Mais la personne qui a donné l'ordre, si elle décharge de sa responsabilité l'exécutant, devrait, elle, l'assumer pleinement. A défaut, elle perd cette capacité; il n'y a pas décharge.

Curieuse construction donc que celle du Tribunal fédéral. Imaginons qu'un journaliste annonce à son rédacteur au dernier moment qu'il a «du nouveau» sur X. Publiez, dit le rédacteur, car la concurrence est dure et les délais sont serrés. L'information est diffamatoire. Procès. Le rédacteur dira qu'il était sûr que le journaliste avait vérifié: acquitté au bénéfice du doute. Le journaliste a agi sur ordre, erreur de droit et acquittement.

A notre connaissance, tel n'est pas le

raisonnement des tribunaux inférieurs! En effet le cumul de la mise au bénéfice du doute chez le supérieur qui ordonne et de l'erreur de droit chez le subordonné qui exécute aboutit à un dispositif à la mords-moi-le-doigt.

D'où la nécessité du respect de la sagesse des juges à qui l'on ne contestera pas leur pouvoir de refermer le dossier. ■

ÉLECTIONS ZURICHOISES

Soutiens tous azimuts

(jd) La campagne pour les élections communales zurichoises bat son plein. Si l'on excepte les candidats marginaux, tous les candidats à l'exécutif de la métropole de la Limmat disposent d'un comité de soutien qui déborde largement le cadre de leur propre parti. Curiosité: un avocat figure à la fois dans le comité du maire sortant Thomas Wagner, radical, et dans celui d'Ursula Koch, socialiste et adversaire déclaré du précédent. Ce soutien personnalisé, autrefois banni par les partis qui se réservaient le monopole de la campagne électorale, est aujourd'hui bien accepté. Les partis ont dû admettre que les électeurs s'intéressent en priorité à la personnalité des candidats. Et comme en la matière c'est le résultat qui compte... ■

Magistrat forcé

(jd) L'éligibilité est un droit politique, mais à Zurich l'élu-e est obligé-e d'accepter le mandat pour lequel il ou elle a été choisi-e. Ainsi en dispose la loi électorale pour garantir l'occupation des fonctions publiques dans les petites communes. Pour échapper à cette obligation, il faut avoir plus de 60 ans, ou détenir déjà une autre fonction communale, ou avoir accompli deux législatures, ou être en mauvaise santé. Des contraintes professionnelles ne constituent pas un motif de désistement. L'obligation est d'autant plus lourde qu'un candidat peut être proposé sans son consentement. Ainsi, pour échapper à une probable élection qu'il n'avait pas sollicitée, un citoyen de Volketswil n'a eu d'autre possibilité que de prendre domicile dans une autre commune. ■

Le lundi et le mardi de M. Burkhardt

(ag) Samuel Burkhardt, le secrétaire général du Département fédéral de Justice et Police, qui déposa mardi dernier au procès Kopp, eut à témoigner pour un objet analogue devant le président du tribunal de son arrondissement.

Les faits. Il habite Bolligen, près de Berne. Il y préside la commission scolaire. Un maître de cette localité fait de l'objection à ses obligations dans la protection civile. Le chef de la protection le dénonce par lettre à Burkhardt. Le ré-

fractaire est cité devant la commission scolaire pour être interrogé sur son comportement.

Le maître accuse le responsable de la protection civile de violation du secret de fonction. Burkhardt fut donc cité comme témoin le lundi devant le tribunal qui instruisait la cause, soit la veille de sa déposition à Mon-Repos. Il déclara tout à fait «normale» la dénonciation, même au regard du secret de fonction.

Le juge condamna pourtant le chef de la protection civile pour violation de ce secret à une amende de 200 francs.

Il pourra toujours recourir auprès du Tribunal fédéral! ■

(D'après le *Tages-Anzeiger* du 21 février).

La reconquête des rues

Au fil des ans, la rue s'est transformée en route; d'espace mixte dévolu aux échanges, au commerce et aux déplacements de tous, elle s'est transformée en un lieu principalement réservé aux transports motorisés. Ses autres utilisateurs en ont été petit à petit exclus, ou relégués en bordure de route. A sa fonction première de liaison s'est parfois substitué l'inconvénient de la coupure qu'elle crée, de l'obstacle infranchissable pour de nombreux piétons. Le problème est unanimement reconnu, mais les solutions tardent à venir. Et pourtant: la ville de Neuchâtel, première romande, présente un rapport sur les possibilités de modération de la circulation, tandis que paraît le fascicule *Le Temps des rues*, qui montre comment ceux qui ont été oubliés durant l'âge d'or de la voiture peuvent reconquérir une partie de l'espace auquel ils ont droit.

Neuchâtel, pionnière romande

(pi) C'est une motion déposée au Conseil général et acceptée à l'unanimité ainsi que de nombreuses lettres et pétitions d'habitants et d'associations qui ont provoqué une étude. Le rapport intermédiaire présenté par le mandataire propose un inventaire des problèmes et un plan général de mesures, la définition d'un programme de réalisation et les avant-projets pour les actions les plus urgentes. Dans une deuxième phase, seront présentés l'étude de détail des premières interventions, les avant-projets chiffrés pour le reste et un échéancier de réalisation.

L'originalité de la démarche neuchâteloise réside dans sa vision globale du problème et des solutions à lui apporter. La plupart des communes romandes, petites et grandes, se contentent en effet du rôle de pompier: les interventions sont limitées aux points noirs les plus dangereux et à certains endroits où les associations de quartier sont actives, ce qui exclut bien souvent les quartiers populaires, mal organisés.

Les objectifs des aménagements proposés sont simples:

- Les rues de quartier doivent être rendues à leurs habitants.

- La sécurité des piétons et des deux-roues doit être fortement améliorée sur les routes principales.

Accessoirement, on vise à une revalorisation de la fonction sociale de l'espace public et à une contribution à la satisfaction des ordonnances fédérales sur la

protection de l'air et contre le bruit.

Cela ne signifie pas la transformation de Neuchâtel en un réseau de rues résidentielles. Mais cela implique la redéfinition d'une hiérarchie du réseau des circulations selon la fonction de chaque artère. On cherchera ainsi à reporter au maximum le trafic de transit sur la future autoroute N5 et sur les routes principales les plus importantes, alors que les routes collectrices et les rues de desserte devraient être réservées au trafic ayant son origine ou sa destination dans le quartier.

Les changements de régime envisagés ne sont souvent guère spectaculaires, pour des raisons financières. Il faut en effet agir dans un espace-temps relatif

«Le temps des rues»

(pi) A lire le nombre de communes, sans compter tous les cantons romands, qui ont soutenu la réalisation de ce fascicule, on se demande ce qui les a retenus d'être plus actifs dans le domaine de la modération de la circulation. Les exemples cités et abondamment illustrés montrent en effet à quel point la Suisse romande est à la traîne, victime souvent de préjugés totalement dépassés. Depuis longtemps, en Hollande, en Allemagne, en Suisse allemande et même en France, la modération de la circulation n'est plus perçue comme une intervention négative. Elle n'est que le résultat

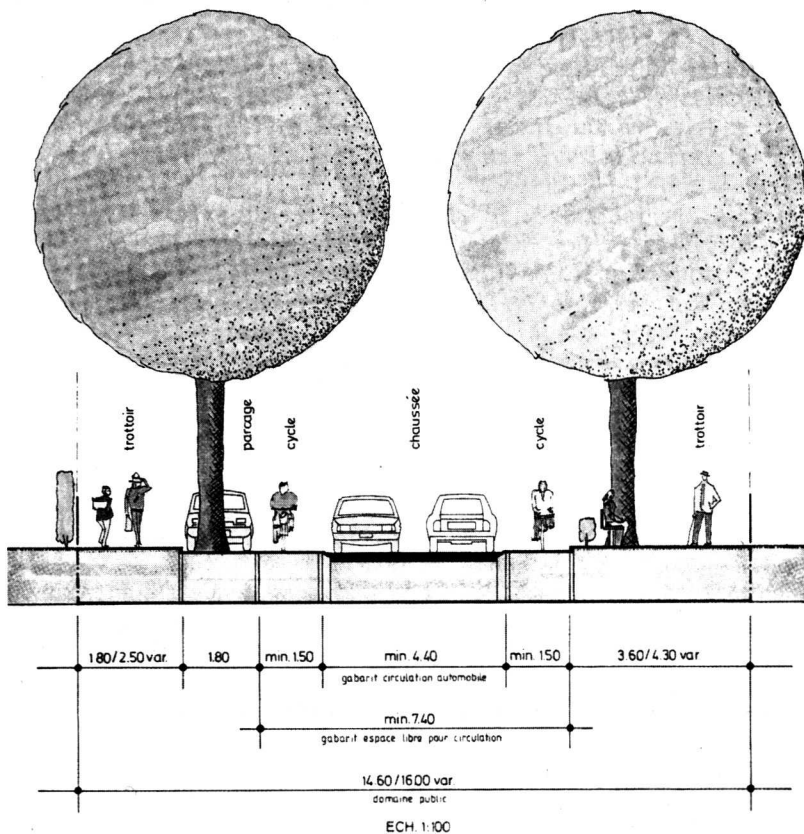
vement court sur le plus grand nombre d'endroits possible. La mesure la plus simple est évidemment la pose de panneaux de circulation, en profitant notamment de la possibilité qui existe depuis l'année dernière de limiter la vitesse par zone à 30 km/h. D'autres mesures, architecturales, sont également envisagées, mais sous une forme provisoire dans un premier temps. Il sera ainsi possible de corriger les éventuelles erreurs de planification; cette tactique évite aussi de tout dépenser sur quelques réalisations techniquement et esthétiquement parfaites dès le départ. Des fonds restent disponibles pour améliorer la sécurité sur les axes principaux, où se produisent le plus grand nombre d'accidents impliquant des piétons. L'habillage définitif interviendra d'ici à quelques années, en fonction des possibilités financières de la ville.

La perte de temps pour les automobilistes devrait être minime: s'ils utilisent les routes principales sur la plus grande partie de leur trajet, ils ne seront confrontés à des restrictions qu'à leur départ et/ou à leur arrivée. Il n'y a certes pas de miracle et les autorités espèrent bien, par ces aménagements qui favorisent les modes de déplacement non motorisés et collectifs, diminuer la part de la voiture, dont les performances sont d'ailleurs déjà passablement limitées par les embouteillages.

La pari et le grand mérite de Neuchâtel, c'est de recréer des espaces qui donnent envie de se déplacer à pied et en vélo, l'abandon de la voiture pour certains trajets devant finalement apparaître comme un plaisir plus que comme une contrainte. ■

d'une conciliation entre les intérêts parfois divergents des automobilistes et des piétons qui doivent se partager un espace restreint. La rue est donc un espace à reconquérir, ne serait-ce que pour redonner à la ville et au village nombre de fonctions qu'ils ont perdues avec l'augmentation de la motorisation et qui font se réfugier les gens dans des zones villas, créant de nouvelles nuisances en même temps qu'ils les fuient. Mais le contact, le jeu en plein air, les déplacements à pied ou à vélo, nécessitent des espaces sûrs et agréables. *Le Temps des rues* fait le tour des aménagements pos-

Une nouvelle distribution de l'espace: les voitures ne disposent que d'une largeur restreinte, 4.40 mètres, ce qui réduit la vitesse (la largeur usuelle dans de bonnes conditions est d'au moins 6 mètres). Une bande polyvalente de chaque côté, légèrement surélevée et signalisée comme «espace cyclable», peut être utilisée en cas de croisement entre deux camions par exemple.



sibles dans les quartiers, sur les routes principales et dans les traversées de localité. Chaque système est illustré par plusieurs exemples concrets et les inconvénients sont aussi énumérés. Il faut insister sur la valeur des illustrations: elles montrent mieux que toutes les théories les résultats sur le terrain et démontrent que la réalisation est techniquement possible, admise, et que d'autres l'ont déjà adoptée. On sera souvent surpris de constater qu'une correction jugée nécessaire pour améliorer la sécurité devient inutile si l'obstacle est au contraire judicieusement intégré à un plan général et que l'on sait profiter de son effet modérateur. On découvrira aussi, pour les rues de desserte, que les trottoirs ou les passages pour piétons peuvent être heureusement remplacés par des espaces mixtes ou des séparations moins visibles et esthétiquement plus agréables. L'automobiliste, confronté à un domaine qu'il n'est plus le

seul à utiliser, ralentira, spontanément ou forcé par l'architecture, alors que le piéton sera autorisé à traverser la chaussée où bon lui semble, sans avoir à faire le détour jusqu'au prochain passage jaune. D'autres aménagements sont possibles, comme le montre l'illustration ci-dessous, pour les rues où le trafic est plus important. Pendant des décennies, on a enseigné aux ingénieurs à séparer les trafics, à tirer au droit et à supprimer chaque obstacle freinant les voitures. Et voilà qu'ils doivent maintenant redécouvrir les vertus de la mixité, des virages et des ralentisseurs, naturels ou à créer... ■

Le Temps des rues, Institut de recherche sur l'environnement construit de l'EPFL et Groupe-conseil romand pour la modération de la circulation, 112 pages, 15 francs (12 francs pour les particuliers et les associations à but non lucratif). IREC, case postale 555, 1001 Lausanne, tél.: 021 693 32 96.

POLLUTION DU SOL

Plus rien à en tirer

(jd) On subodore que les délais impartis par la législation fédérale pour que l'air helvétique redevienne respirable ne pourront pas être tenus. Tout dépendra de l'effort consenti pour que la situation s'améliore rapidement.

Pour ce qui est de la pollution des sols, le problème semble être autrement plus grave et complexe. C'est du moins ce qui résulte des premières analyses effectuées dans le canton d'Argovie sur 83 sites choisis aussi bien en zone agricole que forestière et à proximité d'émetteurs polluants. Ont été examinés le taux d'acidité et la présence de métaux lourds et de fluor. Pour 33 lieux, le degré d'acidité est tel que la capacité de récupération du sol est devenue extrêmement faible; si l'acidification se poursuit, les métaux lourds tels le cadmium et le zinc, rendus solubles, seront toxiques pour la végétation. Dans dix sites, dont cinq en zone agricole, la fertilité du sol n'est plus assurée.

A ce sujet on lira le livre paru chez Georg, dans la collection «Les dossiers de l'environnement»: *Les sols, faciles à perdre – difficiles à regagner*.

Sacré modèle

«Si nous sommes dans un monde tout à fait fou, la sagesse est d'être fou avec lui, sans doute», écrit Jean Guéhenno à Romain Rolland, le 27 juin 1934.

Bien sûr, la question est de savoir si 1934=1990! Et plus encore, si 1990 est pareil à 390 ou à 1390 — en d'autres termes, si nous avons devant nous les invasions barbares et le haut Moyen Age, ou bien la Renaissance.

A ce sujet, cette petite annonce, qui ravira les connaisseurs — c'est toujours des petites dames qu'il s'agit — on connaît la sollicitude que *Le Matin* leur témoigne: «*Salon thaï. Superbes filles. Cartes fidélité.*» J'aime bien le mot *fidélité*, qui évoque Pylade, l'ami d'Oreste; le chien de Youdhi, qui seul l'accompagne jusqu'au bout, et bien d'autres encore.

D'un autre côté, je me vois contraint de vous mettre en garde — contre moi! Je m'apprête à publier un livre sur Gottfried Keller. Or la *Gazette de Lausanne* m'apprend que le conseiller national Fritz Meier, de l'Action nationale, s'est vu fiché «pour avoir acquis les œuvres de Keller!» Il est vrai qu'il les avait acquises «dans une librairie de sensibilité de gauche» — peut-être qu'en vous rendant à la librairie chrétienne de la rue de la Madeleine plutôt qu'à la librairie Basta, vous éviterez le péril.

...Comme disait l'autre, «si tous les c. fleurissaient, quels bouquets on pourrait faire!» — L'ennui, c'est qu'ils sont payés grâce à vos impôts et aux miens... Toutefois, je crois que j'accorderais la palme au numéro de *La Nation* du 10 février 1990.

Bel article d'un Monsieur Jacques Perrin (je supplie les lecteurs de DP de ne pas le confondre avec l'excellent journaliste Michel Perrin, ni avec l'irréprochable pianiste Maurice Perrin), consacré à René Quinton, héros de la guerre de 1914-1918, qui se voit proposé comme modèle à notre jeunesse, dont on sait qu'elle est malheureusement dépourvue d'idéal, «matérialiste» et avide de plaisirs faciles.

Je rappelle que le lieutenant-colonel René Quinton est l'auteur de pensées fortes, les *Maximes sur la guerre* (1930). Par exemple: «*La joie de tuer est profonde. Il y a dans le meurtre un*

assouvissement de l'instinct, une volupté de l'âme.»

Ou: «*Le mâle qui tue sauve le monde.*»

Ou: «*Quand je tue, j'épure l'espèce.*»

Ou: «*Tu n'as pas à comprendre les peuples, tu n'as qu'à les haïr.*»

Ou encore cet admirable passage, qui explique sans doute l'enthousiasme de Monsieur Perrin et de ses amis pour Quinton: «*J'ai beau regarder le monde, ai-je mon semblable? Si certains m'égalent ou me dépassent, j'en con-*

viens, mais sur des points que je méprise. Sur l'essentiel, rien ne me vaut. Et comment en serait-il autrement? Qui a eu mon père? Qui a eu ma mère? (...) Et, de leurs enfants, ne suis-je pas le meilleur? J'aime mes frères, mais quelle différence! (...) En dehors de moi, je ne vois que vice, égoïsme ou bassesse (...) C'est pourquoi, dans un différend, quel qu'il soit, l'affaire est jugée. Le bon droit est de mon côté. Et ma fureur, ma violence, la haine qui m'agite sont un effet de l'équité.»

Malheureusement aussi, il semble que pour cette sorte de sida mental (le terme n'est pas de moi!), nous n'ayons pas pour l'instant de remède... ■

PARTICULARITÉS

L'allemand des Suisses

(cfp) A part le suisse-allemand, il y a tout un vocabulaire propre à la Suisse que les autres germanophones et les étrangers doivent connaître pour découvrir la réalité de notre pays. On comprend, dans ces conditions, l'importance du volume qui vient de paraître à Mannheim dans la collection Duden sous le titre *Comment le dit-on en Suisse?* Il ne s'agit pas du premier volume de la collection, puisqu'il en existe déjà un semblable sur l'Autriche à côté d'autres travaux de linguistique d'un éditeur spécialisé dans les publications sur la langue allemande.

Les sources pour l'auteur Kurt Meyer, un enseignant argovien, sont nombreuses: la presse, des auteurs plus ou moins connus, des catalogues et même l'annuaire du téléphone d'Aarau et l'indicateur officiel des chemins de fer s'ajoutant à des sources secondaires que tout linguiste aura intérêt à connaître.

Le résultat est étonnant. Il y a des expressions qui sont issues du français et ne sont connues qu'en Suisse, il y a des mots communs à l'Allemagne du Sud et à une partie de l'Autriche mais qui ne sont pas compris ailleurs, il y a enfin des mots issus du dialecte et d'autres qui sont propres à la Confédération et qu'il faut expliquer à ceux qui ne sont pas initiés aux particularités helvétiques.

La plupart des mots sont complétés par des citations extraites de journaux ou de livres, ce qui aide à la compréhension, mais ranime aussi des souvenirs chez

ceux qui ont des connaissances de la vie nationale.

Profitions donc de l'occasion pour un choix d'exemples:

Adrio: du français régional atriaiu

Affiche: du français, actuellement terme ancien en allemand.

Aktion (die): ce terme condamné par nos linguistes n'a même pas le mérite d'être un terme allemand puisqu'on explique ce qu'il signifie (soviel wie: vorübergehender verbilligter Verkauf eines Artikels).

Les combinaisons en rapport avec la Confédération (abréviation: Bund) sont nombreuses, de *Bundesanwalt* (procureur général de la Confédération) à *Bundesweibel* (huissier de la Confédération) en passant par le Palais fédéral (*Bundeshaus*), le Conseil fédéral (*Bundesrat*) et d'autres.

Pour terminer n'oublions pas de mentionner le terme *welsch* avec aussi de nombreuses acceptions dont *der/die Welsche* — Suisse (sse) de langue française, en français: le Romand, la Romande et un exemple extrait d'une œuvre de Guggenheim, *Alles in allem: Sie lese viel in französisch, der Mutter wegen, einer Welsche.*

En bref, c'est un livre non seulement utile qui vient de paraître, mais il faut connaître l'allemand pour l'apprécier ce qui signifie qu'il restera inconnu en Suisse romande (Welschland). ■

Meyer K.: *Wie sagt man in der Schweiz?* Dudentachenbücher 22.

Démocratie perdante

La démocratie-témoin se prépare à faire partie de l'Espace économique européen. Or cette mini-intégration va se faire sans que la démocratie n'y trouve véritablement son compte.

Il est certes vrai que la compétence en matière de politique extérieure appartient au Conseil fédéral. Mais la Constitution dit aussi que le parlement est l'autorité suprême. Il contrôle tout, même les fichiers, même quarante ans après l'archivage des premières fiches... Le peuple enfin, nous assure-t-on, a son mot à dire, et pour le traité sur l'Espace économique il aura même le dernier mot, vers la mi-1992, probablement.

Or que se passe-t-il aujourd'hui? Dès que Jaques Delors eut refusé, le 17 janvier 1989, la voie autrichienne (l'adhésion) et la voie suisse (les traités bilatéraux), mais offert cet Espace économique, les concertations entre l'Office fédéral des affaires économiques extérieures et les organisations faïtières de l'économie commencèrent. En mars, à l'époque des premiers contacts entre la Communauté européenne et l'Association européenne de libre échange (AELE), le parlement suisse débattait du rapport du Conseil fédéral sur la position suisse dans l'intégration européenne, rapport vieux de neuf mois, revu et corrigé en juillet de l'année précédente par les mêmes organisations faïtières, de fait périmé par les circonstances...

Les pré-négociations se poursuivirent pendant toute l'année 1989, mais en novembre la plupart des parlementaires ne se doutaient de rien, et le peuple avec eux. Ils auraient cependant pu être informés et l'un et l'autre, car quelques rares articles de presse furent publiés, ainsi que, le 18 septembre, un communiqué laconique du Conseil fédéral. Mais les assurances répétées par toutes les autorités que l'Europe ne nous concernait pas vraiment avaient fini par embobiner toute la

Suisse, et les messages ne trouvèrent pas de destinataire.

Aujourd'hui, l'AELE et la CE établissent, chacune de son côté, ce fameux acquis communautaire qui servira de droit dans l'Espace économique. Chez nous, ces travaux sont à nouveau menés en catimini entre l'administration et les milieux intéressés. Tous ceux qui croient que de vraies négociations s'ouvriront ensuite se trompent, y compris le Conseil fédéral quand il prétend qu'il va négocier assidûment. Car le propre de cette collaboration entre l'AELE et la CE est la prépondérance de celle-ci par rapport à celle-là et la position de demandeur des pays de l'AELE qui, eux, ont changé d'avis après avoir boudé l'intégration pendant trente ans. L'intégration se fera donc sur l'acquis ou ne se fera pas, car on ne peut quand même pas forcer la Communauté à revenir en arrière. A la fin du processus, le peuple pourra choisir d'accepter ou de refuser le traité de participation à l'Espace économique européen. Un refus ne sera pas seulement un non à l'Europe communautaire, mais aussi à l'AELE — et signifiera donc l'isolement total.

Le Conseil fédéral se promène aujourd'hui en clamant que le oui aussi pourrait être horrible — la perte de la souveraineté, la satellisation (terme très cher au tragique M. Blankart) pourraient en être la conséquence. Il présente un choix entre deux maux — l'isolement ou la servitude.

Vous, qui maintenant avez tout compris et qui êtes réaliste, pensez plutôt qu'il s'agit du choix entre une étape partielle de l'intégration et une intégration complète, ultérieure, à la Communauté, si l'Espace économique ne donne pas satisfaction.

Beat Kappeler

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS).

ÉCHOS DES MÉDIAS

Listin Diari, le principal quotidien de la République Dominicaine, a fêté l'an dernier le centième anniversaire de sa fondation puisqu'il a été lancé le 1^{er} août 1889. Assez remarquable dans une région souvent instable.

Le changement de présentation du quotidien radical vaudois permet de rappeler que *La Revue* a été fondée en 1868. La tentative de lancer une édition du soir en automne 1975, sous le titre de *Lausanne Soir*, avait été abandonnée en 1976.

Bern 104, l'émetteur local bernois, va être contraint par les PTT d'abandonner la fréquence que rappelle son titre pour recevoir une fréquence proche de celle de son concurrent *Radio Extra Bern*. Un changement de nom, peut-être la reprise de l'ancien, *Radio Förderband*, est envisagé.

Le quotidien allemand *Bild* ne coûte que 70 centimes en Suisse (50 Pf. en RFA). Il va ouvrir un bureau à Moscou et organise des échanges de rédacteurs avec l'organe des jeunes communistes *Kosmolskaja Pravda* pour des stages de formation.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb),

André Gavillet (ag), Yvette Jaggi (yj),

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Jean-Louis Cornuz, Claude Bossy

L'invité de DP: Beat Kappeler

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 Téléfax: 021 312 80 40

Boîte aux lettres Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet, Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

Un monde sans pitié

La femme sur le petit écran raconte avec chaleur la vie des apprentis qu'elle connaît, leur saut, à 15 ans, du monde de l'enfance dans celui du travail manuel avec ses horaires de 9 heures, 5 jours par semaine. L'émission *Temp présent*, sur le racisme et plus particulièrement le meurtre de Fribourg, donne la parole à la mère d'un compagnon de l'inculpé; auparavant un de ses oncles avait décrit sa vie quotidienne à la basse-ville de Fribourg; et ses copains, avec plus ou moins de facilité d'expression, l'ennui du vendredi soir et la tournée des bistrotts. Quelle surprise et quelle douleur quand dans cette vie un peu grise éclatent deux coups de tonnerre: le meurtre du Kurde qui termine tragiquement une bagarre et l'accusation de racisme qui suscite la révolte de ce petit monde.

En face, les déclarations n'ont pas cette épaisseur humaine: journalistes, syndicalistes, militants antiracistes font dans l'abstrait, les déclarations humanitaires, les condamnations sans réserve. Cette sympathie à sens unique constitue-t-elle une bonne approche pour assumer cette bagarre de pauvres, cette haine de pauvres qui se termine en meurtre.

EN BREF

Les lecteurs du numéro spécial électoral de la *nrl*, aujourd'hui *Nouvelle revue de Lausanne et du Pays de Vaud*, ne sauront pas comment les radicaux vaudois ont pris le pouvoir en février 1845 à la suite d'une émeute. Le récit sur «Un parti au service du canton» ne le précise pas.

Il n'y a plus de «putsch» en Suisse depuis assez longtemps, mais le mot est d'origine helvétique, zurichoise plus précisément. Il a été utilisé avec ce sens pour la première fois en 1839 à l'occasion d'un coup d'Etat conservateur contre la désignation d'un professeur libéral à l'Université. Le sens primitif de ce mot est «poussé». Les enfants appellent *putschi* Auto les autos tamponneuses dans les manèges.

Cette distance n'a en fait rien d'étonnant: on assiste aujourd'hui à une dérive des mouvements qui s'affirment à gauche et de ceux qui s'en réclament peu ou prou: la relation avec les milieux populaires est de plus en plus lointaine, abstraite, la solidarité de plus en plus verbale. Il n'est alors plus possible d'assumer, ni de combattre de l'intérieur une réaction aussi inattendue que le racisme qui se développe parmi les plus fragiles — économiquement, socialement — de nos concitoyens.

Cette rupture avec les soucis de ces milieux populaires ne porte politiquement pas à conséquence dans des régions comme Genève ou Zurich où pour l'es-

sentiel les travaux les plus humbles et les salaires les plus bas sont le fait d'étrangers, qu'il soient clandestins, saisonniers ou frontaliers.

Mais lorsque les oubliés sont suisses comme à Fribourg, le problème est plus difficile. Face à des conditions de vie très dures, abandonnés des militants et des organisations qui devraient être leurs alliés naturels, ils peuvent se retourner contre plus démunis qu'eux-mêmes et être récupérés par l'extrême-droite.

S'en indigner donne bonne conscience. Seule la solidarité quotidienne et politique permet de s'attaquer au racisme de certains milieux populaires comme à celui des personnes âgées, alors que l'effet des grandes déclarations générales est plutôt dérisoire.

Claude Bossy

MOINS D'ETAT

900 millions pour les exportateurs

(ag) Exporter est un risque. Les industriels aiment évoquer ces aléas de leur métier: le risque est la justification du bénéfice.

Si donc les risques sont bons à prendre, il est aussi de sage précaution de s'efforcer de les limiter, c'est-à-dire de s'assurer contre l'insolvabilité de l'acheteur.

Jusque là rien d'extraordinaire, sauf que cette assurance, la GRE, Garantie contre les risques à l'exportation, est de droit public, largement financée par la Confédération.

Certes les industries qui exportent paient des primes. Ce sont d'ailleurs plus souvent qu'on ne le croit des PME; lorsqu'il s'agit des grands, les livraisons dépassent rarement quelques millions.

Mais les primes payées — 45 millions en 1989 — ne suffisent pas à couvrir les intérêts des avances faites par la Confédération: 1,8 milliard d'avance et 70 millions d'intérêts dus.

Le trou a été creusé lorsque le parlement décida en 1973 d'accorder aussi une garantie monétaire. Ainsi les exportateurs étaient couverts non seulement contre l'insolvabilité, mais contre les pertes de change. En période de forte

évaluation du franc suisse, cette garantie de luxe qui dut être abolie en 1985 a coûté 900 millions, et plus d'un milliard si l'on prend en compte les intérêts qui courent depuis cette date.

Evidemment il faudra passer l'éponge. L'année dernière déjà, la délégation des finances s'en était préoccupée.

Mais rappelons que c'est de 1973 à 1985 que se développa toute l'idéologie du moins d'Etat, mise en pratique par une réduction drastique de la politique sociale.

Dans la même période, les coupes sur l'assurance-maladie durement ressenties par les plus modestes ont atteint un montant équivalent.

Il sera proposé que la GRE ne paie plus les intérêts dus pour la garantie ancienne des risques monétaires.

Quant à la dette elle-même, elle continuera à figurer au compte fortune de la Confédération, comme créance de papier.

Admettons ce règlement financier. Mais le double langage des milieux intéressés, parlementaires compris, selon qu'il s'agit de leur assiette ou de la soupe des autres, est insupportable! ■